

LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Une fois les travaux complétés, le commerçant doit :

- remplir le certificat de fin des travaux
- fournir les factures, preuves de paiement et copies des permis
- faire visiter les lieux rénovés à un responsable du programme

La subvention est remise par chèque, en un seul versement.

PRAM ARTÈRE EN CHANTIER



Pour connaître les secteurs d'application du programme :
composez le 311 ou visitez le site ville.montreal.qc.ca/investir

Un soutien concret à l'activité commerciale durable

Québec  Montréal 

UNE AIDE AUX COMMERÇANTS DE SECTEURS QUI FONT L'OBJET DE TRAVAUX MAJEURS

Conçu pour soutenir les gens d'affaires dans la conduite de leurs projets de rénovation, le *PRAM – Artère en chantier* est un outil unique de mise en valeur des artères commerciales.

Que ce soit pour fidéliser les clients ou en attirer de nouveaux, pour revoir son positionnement stratégique ou élaborer un environnement commercial au goût du jour, les commerçants peuvent se prévaloir de ce programme. Ces subventions, accessibles aux gens d'affaires fournissant un bien ou un service, en vente ou en location, permettent de moderniser l'aménagement des magasins et, ainsi, d'augmenter la profitabilité des commerces.

En valorisant l'architecture et le design tant intérieurs qu'extérieurs des commerces, le *PRAM – Artère en chantier* permet aux gens d'affaires de procéder à des travaux tels que la rénovation des façades et la modernisation et l'aménagement des magasins, afin de rendre plus attrayantes les artères commerciales ayant fait l'objet de travaux majeurs d'infrastructures (reconstruction des réseaux d'aqueduc ou d'égout). Avec le *PRAM – Artère en chantier*, commerce et design vont de pair, afin que les commerçants des artères visées se distinguent de la concurrence, améliorant ainsi leur compétitivité.

Le soutien financier offert aux gens d'affaires et aux propriétaires immobiliers commerciaux s'articule autour du design et de la rénovation.

LE DESIGN

Le soutien financier peut couvrir 50 % des honoraires professionnels en design d'aménagement pouvant aller jusqu'à :

- 4 000\$ par projet pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale
- 10 000 \$ par projet pour un bâtiment comportant plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale
- 20 000 \$ par projet pour un bâtiment comportant plus de 20 mètres de façade principale

LA RÉNOVATION

Le soutien financier peut couvrir 40 % du coût des travaux admissibles, pouvant aller jusqu'à :

- 50 000 \$ pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale
- 150 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale
- 300 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 20 mètres de façade principale

LE DEMANDEUR ADMISSIBLE

Pour se prévaloir du programme, le demandeur doit :

- être locataire ou propriétaire d'un bâtiment commercial situé sur une artère désignée
- communiquer avec son arrondissement ou la Ville
- remplir le formulaire de demande d'admission et joindre les documents requis
- élaborer un projet de rénovation en conformité aux exigences du guide définissant les travaux admissibles
- faire affaire avec un professionnel en design pour élaborer son projet de rénovation

LES TRAVAUX ADMISSIBLES

Les travaux admissibles au programme sont ceux relatifs à :

- la transformation (restauration, rénovation, amélioration) de façades (portes, fenêtres, vitrines, éléments architecturaux, maçonnerie, murs extérieurs)
- l'aménagement des accès au bâtiment ou de terrasses permanentes
- la rénovation d'éléments structuraux (charpente, fondation, toit en pente)
- l'installation et la modification d'enseignes et d'auvents
- l'éclairage extérieur
- la rénovation intérieure du commerce

LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Une fois son admissibilité confirmée, le demandeur doit :

- obtenir les permis nécessaires à la réalisation du projet de rénovation
- exécuter les travaux en moins de 24 mois